



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DGST

**APPEL D'OFFRES OUVERT - MISSIONS DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE
ET DE PROTECTION DE LA SANTE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
LES OPERATIONS DE TRAVAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-
BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - SIGNATURE D'UN MARCHE SOUS FORME D'UN ACCORD
CADRE A BONS DE COMMANDE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R. 2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant annuel maximum de 150 000 € HT, s'exécutant par l'émission de bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification du contrat, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 22 juillet 2025, a jugé l'offre de la société ARTOIS COORDINATION SECURITE, dont le siège social est situé à Béthune (62400), 163 rue Pasteur, économiquement la plus avantageuse pour un montant décomposé comme suit :

- 14 685 € HT pour la catégorie 1,
- 9 615 € HT pour la catégorie 2,
- 2 570 € HT pour la catégorie 3 et
- 1 955 € HT pour la catégorie ASS PP issus des détails estimatifs,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un marché sous forme d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay avec la société ARTOIS COORDINATION SECURITE, dont le siège social est situé à Béthune (62400), 163 rue Pasteur, pour un montant annuel maximum de 150 000 € HT et pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification du contrat, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **14 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 AOUT 2025**

Et de la publication le : **14 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel